Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 056-215600537-20260321-20260321016-DE

Département du Morbihan

Mairie
ELVEN
-56250-

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le samedi 21 mars à 10h, le conseil municipal de la commune d'ELVEN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Carré d'Arts d'ELVEN, lieu extraordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc LE TRIONNAIRE, Maire.

- Date de convocation du conseil municipal : 16 mars 2026

Présents (29) : M. LE TRIONNAIRE, M. CONAN, Mme MALINGE, M. RYO, Mme MAINGUY, M. ROUMAGNAC, Mme RENAULT, M. BALLIER, Mme THIBAULT, M. SIMON, M. GERARD, M. NOIRBENT, Mme ETTINGER, Mme LE BRETON, M. SIG, Mme LE BLEVENEC, Mme LE ROUZIC, Mme CARD, M. DANO, M. TERRY, Mme PICARD, M. JORDAN, Mme LASSERRE, Mme BREDOUX, M. ONNILLON, Mme LE BOTERFF, Mme PAVAGEAU, M. LE BOTERFF, Mme LE VIAVANT.
Quorum (15) : Atteint
Secrétaire de séance : Mme BREDOUX

2026/016 Fixation du nombre d'adjoints

Le Maire indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 8 adjoints au maire au maximum.

Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 7 adjoints.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **DE FIXER** le nombre d'adjoints à huit (8) pour le mandat 2026-2032.

Pour : 29 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Fait à ELVEN, le 24 mars 2026

Le Maire
Luc LE TRIONNAIRE



La secrétaire de séance
Marine BREDOUX

